

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 4 février 2019 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Huit (8) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Daniel Duchemin, conseiller, n'est pas présent et son absence est motivée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2019-02-019**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2019**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Autorisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme du fonds de développement des territoires
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 776 - Règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue des Harfangs
 - 5.4 Adoption du règlement numéro 777 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations
 - 5.5 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement – Règlement relatif au traitement des élus municipaux
 - 5.6 Demandes de soumissions – Véhicules et équipements
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Sécurité civile – Demande d'aide financière – volet 2
- 7. Transports**
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
- 11. Loisirs et culture**
- 12. Autres sujets**
- 13. Représentations**

- 14. Période d'information**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2019
2019-02-020**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2019 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2019 soient adoptés.

Adoptée

4. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2019-02-021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 60 873,87 \$ pour l'année 2018 et une somme de 281 430,41 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

**5.2 AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
2019-02-022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel adresse une demande d'aide financière dans le cadre du programme de « Fonds de développement des territoires »;

- Que le projet présenté concerne l'ajout d'abris de joueurs et de buts de rugby au Centre municipal des loisirs, de l'implantation d'une biciborne à la halte cycliste et l'achat et installation de boîtes à fleurs et de mobiliers de parcs et terrains de jeux pour lesquels, la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel effectue un déboursé de l'ordre de 38 285 \$;
- Que le conseil autorise monsieur le maire Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy, à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel la demande de versement et le protocole d'entente qui s'y rattache.

Adoptée

**5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 776
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE DE
LA RUE DES HARFANGS
2019-02-023**

Règlement numéro 776, décrétant une dépense de 45 100 \$ et un emprunt de 45 100 \$ pour le pavage de la rue des Harfangs.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur le conseiller Jean-Guy-Mongrain à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2019 et que le projet de règlement a déposé à cette même séance.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté le projet de règlement avant son adoption par rapport à sa portée, son coût, le mode de financement, de paiement et de remboursement de celui-ci.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 776, concernant un emprunt pour le pavage de la rue Harfangs, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

Adoptée

**5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 777
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES
EN IMMOBILISATIONS
2019-02-024**

Règlement numéro 777 décrétant une dépense de 1 065 000 \$ et un emprunt de 950 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

Considérant qu'une partie de la dépense concernant la réfection des 2e rue, 5e rue et de la rue Hamelin sera affectée à même le fonds de carrières et sablières pour 115 000 \$.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur le conseiller Jacques Trépanier à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté le projet de règlement avant son adoption par rapport à sa portée, son coût, le mode de financement, de paiement et de remboursement de celui-ci.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 777, décrétant des dépenses en immobilisations, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

Adoptée

5.5 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Julie Régis donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Le projet de règlement est déposé séance tenante et une présentation a été faite par madame la conseillère Julie Régis.

5.6 APPELS D'OFFRES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS 2019-02-025

Considérant les différentes acquisitions de véhicules et équipements autorisés au budget 2019.

Considérant l'adoption du règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle qui a pour conséquence que l'article 936 du *Code municipal* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus aux contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal*.

Considérant que nonobstant le précédent alinéa, le conseil municipal souhaite que les présents appels d'offres sur invitation soient sur invitation et non de gré à gré pour favoriser la concurrence.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à

l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer les demandes de soumissions suivantes :

Demandes de soumissions publiques :

- Chargeuse sur roues avec souffleuse à neige ;
- Excavatrice.

Demandes de soumissions sur invitation :

- Véhicule pour le service d'urbanisme ;
- Camion pick-up pour le service des loisirs ;
- Déchiqueteuse à branches ;
- Tracteur à gazon.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2 2019-02-026

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019.

Considérant que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation.

Considérant la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$;
- que la Municipalité autorise monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

7. TRANSPORTS

Aucun point.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point.

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Clément Pratte informe l'assistance au sujet du service de garde de dépannage qui se déroulera à l'école durant la prochaine semaine de relâche.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette informe l'assistance de l'assemblée générale annuelle de l'organisme Actions communautaires et bénévoles (ACB) qui a eu lieu récemment. De plus, il remercie au nom de l'organisme, les citoyens de leur générosité au courant de la dernière année.

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain informe l'assistance relativement au service des travaux publics et principalement concernant les opérations de déneigement et des constats d'infractions pour le stationnement de nuit. Il informe également l'assistance concernant la formation de boussole et recherches en forêt des pompiers de la Municipalité. Cette formation est en prévision du service hors route que dispensera la Municipalité prochainement.

Monsieur le maire Luc Dostaler félicite monsieur Jean-Pierre Binette concernant son implication auprès d'Actions communautaires et bénévoles par rapport aux denrées alimentaires qui ont été récoltées lors de la journée prévue à cet effet au Domaine de la forêt perdue. Monsieur le maire informe l'assistance du décès récent d'un ancien conseiller de la Municipalité, soit monsieur Réjean Pérusse, ancien conseiller du district numéro 3. Il informe également l'assistance sur les récents articles concernant la récupération du verre et sur le fonctionnement de la récupération de celui-ci avec la RGMRM. Monsieur le maire aussi également l'assistance que la Municipalité a adhéré au produit Carecity qui se veut une application afin d'informer plus efficacement

la population. Pour terminer, monsieur le maire effectue un suivi par rapport à l'avancement du dossier du lien inter-rive de la Gabelle.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2019-02-027**

Il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 40.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
